

## L'épave de la frégate Laplace ne polluera plus



Dépollution d'une épave en mer

La Marine nationale a dépollué en baie de la Fresnaye (Côtes-d'Armor) quasiment la totalité de l'épave de la frégate Laplace. Cette dernière repose depuis 60 ans par 20 mètres de fond. En novembre 2009, le préfet maritime avait interdit autour de l'épave les explorations sous-marines et la navigation pour éviter tout accident. Car la coque s'est fragilisée avec le temps et les soutes contenaient encore du combustible.

Après un premier pompage de 20 m<sup>3</sup> de combustible en 2009, le Centre d'expertise pratique et de lutte antipollution (organisme de la Marine nationale chargé de la lutte contre les pollutions maritimes) a mené une dernière

opération de dépollution durant une semaine en septembre dernier. Cette fois, près de 90 m<sup>3</sup> de combustible ont été extraits. Pour autant entre 1 et 2 m<sup>3</sup> de résidus, impossibles à pomper, souillent toujours la coque. L'arrêté préfectoral interdisant l'accès à l'épave pourrait être levé après vérification par plongée de l'absence de risque.

**En savoir plus :** lire le dossier [Opération majeure de dépollution de l'épave de la frégate Laplace](#).

**Organismes associés :**  
Préfecture maritime de l'Atlantique